



Dossier du BHI No. CBC-1

LETTRE CIRCULAIRE 101/2007
9 novembre 2007

REGLEMENTS HYDROGRAPHIQUES NATIONAUX

Référence : LC 41/2007

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

En réponse à la lettre circulaire susmentionnée, les Etats membres suivants ont fourni leurs règlements hydrographiques nationaux ainsi que d'autres documents d'intérêt se rapportant à l'établissement de leurs Services hydrographiques :

Australie, Bangladesh, Brésil, Canada, Chili, Croatie, Chypre, Equateur, Finlande, France, Islande, Japon, Lettonie, Mozambique, Norvège, Espagne, Suède, RU et USA.

Le BHI remercie les Etats membres pour leurs contributions qui serviront de documentation de base pour la nouvelle Publication M-16 de l'OHI « Règlements hydrographiques nationaux » dont la compilation et la parution interviendront à une date ultérieure.

Etant donné que plusieurs pays ont demandé ces informations pour les études qu'ils mènent, il a pour le moment été décidé d'introduire ces contributions sur le site Web de l'OHI à la rubrique « Capacity Building », dans la nouvelle section 8 « Examples of National Legislations » au format et dans la langue dans lesquels elles ont été reçues. Le formatage final et la traduction des textes seront par la suite effectués par le BHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "H. Gorziglia", written in a cursive style.

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA
Directeur